Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le 11/12/2023
ID : 074-200006450-20231208-1823-BF

Groupement Local de Coopération Transfrontalière des Transports Publics Transfrontaliers

Extrait du registre des délibérations de l'Assemblée

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-SAVOIE
Affichage de la Convocation

23 novembre 2023

L'An deux mille vingt trois, le 08 décembre,
L'Assemblée du GLCT des Transports Publics Transfrontaliers s'est réunie en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Patrice DUNAND, à Archamps, à 15h45, suivant convocation légale du 23 novembre 2023.

Nombre de délégués présents ou représentés : 7
Présents titulaires : Monsieur Hubert BERTRAND (Pays de Gex Agglo), Monsieur Julien BOUCHET (CC du Genevois), Monsieur Patrice DUNAND (Région Auvergne – Rhône-Alpes), Monsieur Cyril DEMOLIS (Thonon Agglomération), Monsieur Serge DELSANTE (Région Auvergne-Rhône-Alpes),

Présents suppléants : Monsieur David FAVRE (GE), Monsieur Jean-Charles LAGNIAZ (VD),

Absents excusés : Monsieur Pierre MAUDET (GE), Madame Nuria GORRITE (VD),

Secrétaire de séance : Monsieur Julien BOUCHET

N° 18/23 – Décision Modificative n°1 du budget 2023

Monsieur le Président rappelle que le budget primitif du GLCT a été approuvé par délibération n°01/23 du 20 février 2023, et le budget supplémentaire par délibération n°08/23 du 31 mai 2023. Une décision modificative n°1 est nécessaire pour ajuster le budget de l'année en cours, compte tenu de l'activité du GLCT des Transports Publics Transfrontaliers.
Ces ajustements portent sur les changements d'imputation suivants :

L'inscription en section de fonctionnement des dépenses suivantes :

- Chapitre 011 – Article 611 : 715 911 € correspondant :
  - Aux ajustements des montants définitifs des révisions sur les Lignes Interurbaines Transfrontalières : 302 505 €,
  - A la prise en compte des ajustements d'offre réalisés sur la ligne 272 depuis le 26 janvier 2022 : 434 525 €,
  - A la prise en compte d'ajustement sur le montant des scolaires sur la ligne 271 : 20 803 €,
  - Aux économies liées à la non mise en place de la navette entre la gare et l'arrêt Hutins et l'itinéraire de la D durant la phase chantier 2023 : - 41 922 €

- Chapitre 011 - Article 617 : (études) : 60 000 € liés aux bons de commande et affermissement de tranches conditionnelles des marchés liés au Modèle Multimodal Transfrontalier (gestion et AMO),

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le 11/12/2023
ID : 074-200006450-20231208-1823-BF

Total des dépenses au chapitre 011 : 775 911 €

- Chapitre 65 - Article 658 : (autres charges de gestion courante) : 87 000 € ajustement du montant des recettes à reverser (membres et partenaires dossiers Interreg)

Total des dépenses au chapitre 65 : 87 000 €

Soit un montant total de dépenses de 862 911 €

L'inscription en section de fonctionnement des recettes suivantes :

- Chapitre 74 (subvention d'exploitation) : 775 911 €, les montants sont repartis de la façon suivante :
  - CCG : -19 772 € (7475)
  - Antenne régionale : 595 707 € (7472)
  - Thonon Agglo : 57 824 € (7475)
  - Canton de Genève : 82 152 € (7478)
  - Interreg : 60 000 € (7478)
- Chapitre 70 (vente de produits) – Article 7061 : 87 000 €

Soit un montant total de recettes de 862 911 €

L'Assemblée du GLCT des Transports Publics Transfrontaliers, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative n°1 du budget de l'année 2023 du GLCT des Transports Publics Transfrontaliers telle qu'elle est annexée.

AUTORISE Monsieur le Président, à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

Fait et Délibéré, le jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme
Archamps, le 08 décembre 2023

Le Président
Patrice DUNAND